



## **Pour toutes les demandes de Micro Crédit Personnel Accompagné :**

Pièce d'identité : (carte d'identité, carte de résident, titre de séjour) pour chaque personne s'il s'agit d'un couple.

Livret de famille : (Si mariage et / ou enfant à charge)

Les relevés **mensuels complets de tous vos comptes bancaires des trois derniers mois**

(**indiquant le solde en début et fin de mois**) pour les comptes courants, les livrets, PEL... et pour chacun des conjoints s'il s'agit d'un couple. **En l'absence de ces relevés, le dossier ne pourra pas être examiné et le rendez-vous sera reporté.**

Carte vitale ou d'assuré faisant apparaître votre numéro de sécurité sociale

Notification de la CAF récente : (si droits en cours)

Trois dernières fiches de salaire ou attestation de revenus des trois derniers mois

Contrat de travail : (si contrat en cours)

Le dernier avis complet d'imposition ou de non imposition

Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB, RIP)

La dernière facture d'électricité, de gaz et la dernière facture d'Eau ou les échéanciers.

La dernière facture de Téléphone (Fixe, mobile et Internet)

La dernière cotisation de mutuelle

La dernière cotisation d'assurance habitation et d'assurance du véhicule

Justificatif autre prêt en cours ou remboursé depuis moins de 3 mois

D'autres documents correspondants à l'objet du prêt comme un bon de commande, une facture, un devis...

Permis de conduire si achat véhicule

Rejet écrit de la banque pour les personnes en Contrat à durée indéterminée (en fonction de la demande du prêt et de la situation de l'emprunteur et du co-emprunteur)

**Si dossier de surendettement** : fournir décision Banque de France avec la liste des créanciers même si les dettes ont été annulées.

### **Pour les locataires :**

Quittance de loyer

Taxe d'habitation (si l'emprunteur et le co-emprunteur y sont éligibles)

### **Pour les propriétaires :**

Taxe foncière

Echancier du remboursement de votre prêt immobilier.

### **Pour les personnes hébergées :**

Attestation d'hébergement avec **justificatif de domicile** de l'hébergeant (facture Energie, quittance de loyer ...) et **justificatif d'identité** de l'hébergeant (si personne physique).

Attestation d'hébergement (si personne morale)

### **Les mêmes pièces sont exigées du co-emprunteur.**

**Le Crédit Municipal se réserve le droit de demander des documents complémentaires en fonction de votre situation.**